

Résumé

Situation initiale

La formation professionnelle initiale de deux ans avec attestation fédérale de formation (AFP) est une nouveauté importante introduite en 2004 lors de l'entrée en vigueur de la loi sur la formation professionnelle (LFPr)¹. La formation menant à l'AFP s'adresse à des jeunes ayant terminé leur scolarité obligatoire de niveau secondaire I et présentant des aptitudes essentiellement pratiques. Contrairement aux anciennes formations élémentaires, elle leur permet d'acquérir les mêmes compétences où qu'ils soient en Suisse et d'obtenir un diplôme de degré secondaire II reconnu sur le plan fédéral. L'AFP fait partie de la systématique suisse de la formation professionnelle et offre à ce titre la possibilité d'accéder à une formation menant à un certificat fédéral de capacité (CFC) et, partiellement, à des diplômes de la formation professionnelle supérieure. On dénombre aujourd'hui pas moins de 53 formations menant à l'AFP dans tous les domaines de formation (état mars 2016). Quelque 5870 personnes ont obtenu une AFP en 2014, ce qui représente presque 10 % des personnes ayant obtenu un CFC.

La Confédération a soumis l'AFP à une première évaluation environ cinq ans après son lancement (Evaluation de l'AFP I, Stern et al., 2010). Cette première évaluation était centrée sur le passage de l'école obligatoire à la formation initiale menant à l'AFP ainsi que sur la formation dans les entreprises, les écoles professionnelles et les cours interentreprises.

L'évaluation: buts – objet – questions

La focalisation de la seconde évaluation de l'AFP ressort de son titre même: «Evaluation de la situation du marché du travail et des perspectives de formation continue pour les titulaires d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)». Le but de l'évaluation est de livrer des informations pertinentes et représentatives de l'employabilité des titulaires d'une AFP. Il s'agit d'une évaluation sommative avec des aspects formatifs:

- *Buts*: l'évaluation poursuit trois buts, rendre compte de la réalisation des résultats (vérification d'hypothèses), optimiser l'AFP, et servir de base du processus décisionnel.
- *Objet de l'évaluation*: il s'agit d'une part de représenter l'évolution de l'AFP sur 10 ans, de 2005 à 2014, et d'autre part d'analyser les volées de diplômés 2011 à 2013 à partir d'une enquête représentative et d'un examen approfondi des données.
- *Questions examinées*: l'évaluation a abordé une série de questions sur les diplômés AFP au long de leur formation, à leur entrée sur le marché du travail et durant la période de deux à quatre ans après l'obtention de leur AFP, en d'autres termes des questions concernant l'orientation sur les groupes cibles (y compris leur formation préalable), la qualité de la formation, la perméabilité du système de formation, la contribution de l'AFP au taux de diplômés du degré secondaire II, l'entrée sur le marché du travail, l'appréciation des qualifications et enfin le maintien sur le marché du travail.

¹ Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (LFPr; RS 412.10)

Les questions envisagées comprennent une comparaison des filières AFP avec les formations élémentaires et les CFC, de même qu'une comparaison de diverses filières APF entre elles.

Méthodologie – Conception de l'évaluation

La conception de l'évaluation suit étroitement les exigences du mandant (Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI) et se concentre sur une enquête représentative auprès des volées de diplômés 2011-2013 des trois niveaux de formation «formation élémentaire», AFP et CFC (menée sous forme *d'interview téléphonique assistée par ordinateur* (CATI) par l'institut Link) ainsi que sur une analyse approfondie des données existantes par l'Office fédéral de la statistique (OFS). A cet effet, les questions à poser ont été formulées de manière ciblée et la méthode de relevé des données définie par indicateur. L'interprétation des résultats s'est déroulée en regard des conclusions de l'évaluation de l'AFP I (Stern et. al., 2010) et d'autres études récentes.

Pour des raisons budgétaires et en accord avec le mandant, il a par contre été renoncé à une enquête auprès des employeurs en miroir de l'auto-évaluation par les diplômés de la formation élémentaire, de l'AFP et du CFC, bien qu'une telle enquête eût été vivement souhaitable.

— *Enquête ITAO auprès des volées 2011-2013*: pour que l'enquête soit représentative et produise des résultats valables pour toute la Suisse sur l'employabilité et les perspectives de formation continue des diplômés AFP par rapport aux diplômés ayant accompli une formation élémentaire ou un CFC, il a fallu mettre en place un système d'échantillonnage considérant les différents domaines de formation ou différentes professions, le niveau de formation et les régions linguistiques. Il en est résulté un plan d'échantillonnage stratifié non proportionnel comprenant 81 valeurs cibles.

L'OFS a procédé à la sélection de l'échantillon selon un procédé aléatoire à partir de la statistique de la formation professionnelle initiale pour les volées de diplômés 2011, 2012 et 2013. A quelques rares exceptions près, l'institut Link a pu réaliser son enquête sur tout l'éventail de l'échantillon, en menant 3510 interviews d'à peine dix minutes en moyenne. Les réponses ont été pondérées avant l'analyse des données, de sorte à pouvoir tirer des conclusions sur l'ensemble des diplômés.

— *Analyse des données de l'OFS*: L'examen de l'évolution de la formation élémentaire, de l'AFP et du CFC durant les années 2005 à 2014 forme la base de l'évaluation AFP II. A cette fin l'OFS a fourni à *econcept* un jeu de données spécifique établi à partir de la statistique de la formation professionnelle initiale (SFPI) de l'OFS. En outre, de nombreuses connaissances nouvelles et détaillées ont pu être retirées de la première étude publiée par l'OFS, réalisée à partir d'une analyse de données individuelles de la statistique de la formation portant sur le parcours durant la formation et les transitions (OFS, 2015).

Résultats

Les résultats sont organisés selon les principaux mots-clés des questions sur lesquelles porte l'évaluation.

— *Evolution du nombre de contrats d'apprentissage et du nombre de diplômés*: au total, quelque 30 000 apprentis ont suivi une formation AFP entre 2005 et 2014, avec une forte croissance

annuelle, si bien que presque 6000 personnes ont obtenu une AFP en 2014. Le diplôme AFP le plus fréquent est de loin celui d'assistant/assistante du commerce de détail AFP, qui atteint 1300 diplômes, soit 20 % du nombre total d'AFP délivrées. En 2014, les détenteurs d'une AFP représentaient 2,1 % de la population de 18 à 20 ans. Le pourcentage des AFP varie entre les cantons et entre les régions linguistiques: dans certaines régions de Suisse romande et dans les plus petits cantons alémaniques, il se situe autour de 1 %, alors qu'il atteint 5,3 % à Bâle-Ville.

- *Formation préalable*: seuls 59 % des titulaires d'une AFP ont commencé leur formation immédiatement après la scolarité obligatoire. Un petit tiers a suivi avant la formation une dixième année scolaire, une préparation générale à une profession ou une offre transitoire. Parmi les détenteurs d'un CFC, la part de ceux qui ont commencé leur formation directement après la scolarité obligatoire est plus élevée (67 %) et celle de ceux qui ont choisi une solution transitoire plus faible que chez les titulaires d'une AFP. Les différentes formations et les différents domaines de formation AFP présentent de grands écarts entre eux. La formation préalable est particulièrement hétérogène parmi les aides en soins et accompagnement AFP, dont 40 % seulement ont enchaîné la formation à la scolarité obligatoire et 20 % ont passé l'AFP comme formation de rattrapage.
- *Abandons de l'apprentissage, taux de succès, procédure de qualification*: le taux d'abandon de l'apprentissage se situe à 14 % durant la première année de formation et à 13 % durant la seconde. Il est donc nettement plus élevé que celui des personnes en formation CFC. En revanche, le taux de succès de 94 % lors de la procédure de qualification (avec toutefois des variations importantes entre les filières AFP) est légèrement plus élevé que celui des formations CFC, qui se situe à 90 %.
- *Âge des diplômés*: au moment de leur diplôme, 56 % des personnes ayant suivi une formation menant à l'AFP étaient âgés de moins de 20 ans. Ainsi, les diplômés AFP sont plus âgés que ceux de la formation élémentaire, dont 78 % ont moins de 20 ans, mais plus jeunes que les diplômés CFC, dont 32 % ont moins de 20 ans. Cependant, la différence d'âge avec les diplômés CFC est moins élevée que ne le laisserait présager la plus courte durée de l'apprentissage. Voilà qui étaye le constat que les apprentis en formation AFP ont plus souvent que la moyenne un parcours de formation non linéaire.
- *Part des formations de rattrapage*: quelque 6 % des AFP des années 2011 à 2013 ont été obtenues par des personnes de plus de 25 ans. Ce chiffre illustre la contribution des AFP à la formation de rattrapage. Pour les mêmes volées, 13 % des diplômés CFC avaient plus de 25 ans.
- *Sexe des diplômés*: au total, le nombre de femmes et celui d'hommes qui obtiennent une AFP sont à peu près égaux. Par contre, certaines professions AFP ou certains domaines de formation présentent des déséquilibres marqués entre les sexes.
- *Jeunes issus de la migration et niveau d'étude des parents*: le taux d'étrangers (nés en Suisse ou à l'étranger) ayant suivi une filière AFP atteint 36 %. Il est nettement plus élevé que le taux d'étrangers parmi les diplômés CFC, qui oscille entre 11 % pour les CFC de quatre ans et 16 % pour ceux de trois ans. En outre, 29 % des parents des diplômés AFP ont suivi la scolarité

obligatoire uniquement, alors que pour les parents des diplômés CFC ce taux varie entre 10 % pour les CFC de quatre ans et 15 % pour ceux de trois ans (OFS, 2015).

- *Perméabilité entre AFP et CFC:* la perméabilité entre AFP et CFC est élevée, car elle se chiffre à 41 % dans une fourchette temporelle de deux à quatre ans après le diplôme AFP. Elle varie néanmoins fortement entre les filières AFP. Les passages n'ont pas toujours lieu immédiatement après l'obtention de l'AFP, mais parfois un à deux ans plus tard. La grande majorité des diplômés parvient à conclure avec succès la filière CFC commencée après l'AFP. Au-delà de cette forme principale du passage, quelque 4 % des apprentis en filière AFP passent de la première année d'apprentissage AFP à un apprentissage CFC.
- *Formation continue:* en outre, 14 % des diplômés AFP ont suivi ou suivent encore une formation ou une formation continue. Ainsi, 45 % seulement des volées de diplômés 2011 à 2013 ont renoncé jusqu'au moment de l'enquête, en automne 2015, à suivre une filière CFC ou une formation continue.
- *L'AFP comme chance pour les personnes qui abandonnent une formation CFC:* l'AFP permet à un certain nombre de personnes ayant abandonné leur formation CFC d'obtenir néanmoins un diplôme du degré secondaire II.
- *Entrée sur le marché du travail:* pas moins de 75 % des diplômés AFP des volées 2011-2013 ont trouvé un emploi immédiatement après l'obtention de leur diplôme ou dans les six mois qui l'ont suivi. Ce taux est comparable à celui des filières de formation élémentaire. En revanche, l'entrée sur le marché du travail est plus facile pour les diplômés CFC, dont 83 % avaient trouvé un emploi dans les six mois suivant l'obtention de leur diplôme.

Les chances de trouver un emploi varient cependant en fonction de la filière AFP suivie. Les chances des aides en soins et accompagnement AFP sont particulièrement élevées. Trouver un emploi est le plus difficile pour les assistants de bureau AFP, les assistants en maintenance d'automobiles AFP et les employés en cuisine AFP.

Près des trois quarts des diplômés AFP ont fait dans leur premier emploi des tâches identiques ou similaires à celles qu'ils faisaient durant l'apprentissage. Variant aussi selon les filières AFP et les domaines de formation, cet indicateur reflète les chances sur le marché de l'emploi. Les diplômés dont la formation ne favorisent pas les chances sur le marché du travail, tels que les assistants de bureau AFP et les employés en cuisine AFP, font plutôt autre chose, tandis que les aides en soins et accompagnement AFP font la même chose ou quelque chose de similaire.

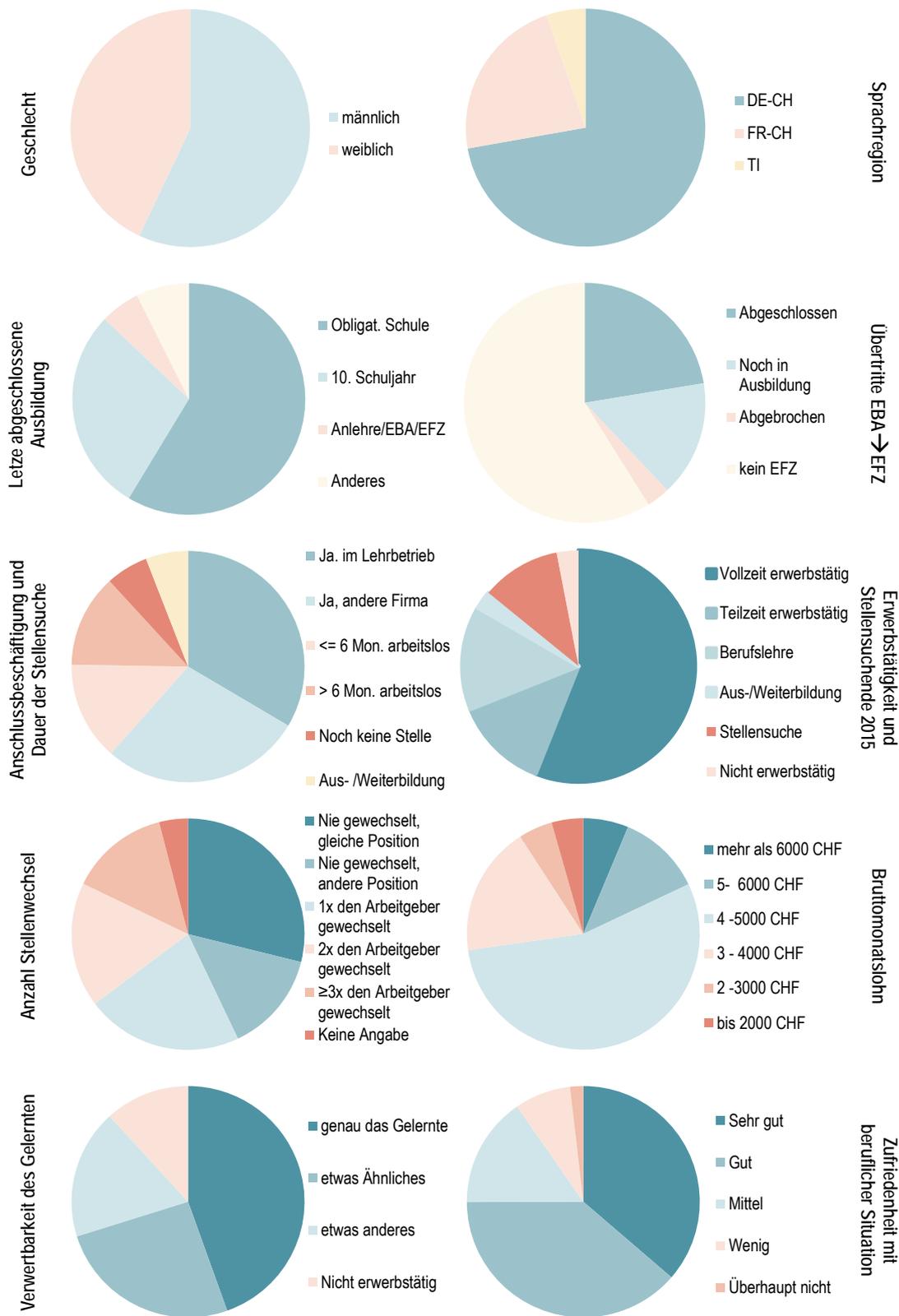
- *Maintien sur le marché du travail:* au moment de l'enquête, 85 % des diplômés AFP avaient un emploi ou étaient en formation ou en formation continue. Ce taux est légèrement plus élevé que celui des personnes ayant suivi une formation élémentaire (84 %), mais nettement inférieur aux 93 % atteints par les diplômés CFC. Le taux de chômage (nombre de personnes en recherche d'emploi) chez les diplômés AFP (11 %) est nettement supérieur à celui des diplômés CFC (3 %) et reste proche de celui des personnes ayant suivi une formation élémentaire (13 %). En outre, près de la moitié des diplômés AFP engagés à temps partiel souhaiterait travailler plus. Enfin le nombre de personnes en recherche d'emploi varie fortement entre les régions linguistiques: 20 % des diplômés AFP étaient en recherche d'emploi au Tessin, contre 16 % en Suisse romande et 10 % en Suisse alémanique.

- *Valorisation des qualifications*: deux tiers diplômés AFP ont changé d'employeur après leur apprentissage; ils se distinguent donc peu des diplômés CFC en termes de mobilité professionnelle. Cependant le changement d'emploi ne s'avère pas forcément positif, car 42 % des diplômés AFP interrogés ont indiqué que leur dernier changement d'emploi était indépendant de leur volonté (licenciement, fin d'un contrat de travail de durée limitée, maladie/accident/AI). Chez les diplômés CFC, ce taux est nettement inférieur (25 %).
- *Revenu provenant d'une activité lucrative*: plus de la moitié des diplômés AFP exerçant une profession gagnaient au moment de l'interview un revenu brut mensuel situé entre 4000 et 5000 francs, tandis que 27 % gagnaient moins de 4000 francs et 18 % plus de 5000 francs par mois. La plupart des diplômés CFC (50 %) gagnent également entre 4000 et 5000 francs par mois, mais seulement 12 % d'entre eux moins de 4000 francs, tandis que 38 % gagnent plus de 5000 francs.

Les différences de revenu entre les diplômés AFP et CFC se situent donc avant tout dans les catégories de salaires inférieures à 4000 francs ou supérieures à 5000 francs. En revanche, les diplômés AFP sont nettement mieux positionnés au niveau du revenu que les titulaires d'une formation élémentaire, dont 43 % gagnent moins de 4000 francs par mois et 42 % de 4000 à 5000 francs. Cependant, les écarts de revenu entre les professions AFP et entre les domaines de formation sont importants.

- *Portraits des professions AFP*: la majorité des analyses a mis en lumière des différences plus ou moins importantes entre les différentes professions AFP et entre les AFP dans les deux domaines de formation pris en considération. C'est pourquoi nous avons dressé les portraits des différentes filières AFP ou domaines de formation AFP à partir des principaux paramètres: sexe, région linguistique, emploi et recherche d'emploi en 2015, nombre de changements d'emploi, salaire brut mensuel, valorisation de ce qui a été appris, satisfaction avec la situation professionnelle. Le portrait récapitulatif de toutes les AFP est présenté ci-dessous.

Portrait AFP – Indicateurs pour toutes les AFP (moyenne)



econcept

Fig. 1: Indicateurs pour toutes les AFP (moyenne) (résultats pondérés, source: enquête ITAO 2015)

Conclusions

Sur la base des résultats de la présente étude, les conclusions évaluent dans quelle mesure les hypothèses avancées par le SEFRI se sont avérées justes et si les valeurs cibles ont été atteintes.

H1: L'introduction de la formation AFP mène de manière générale à un niveau de formation supérieur et augmente le nombre de diplômes du degré secondaire II.

Il n'est pas possible de dire à l'heure actuelle si les AFP ont contribué à augmenter le taux de diplômes du degré secondaire II ni à quelle hauteur (objectif: 95 % des jeunes de 25 ans possèdent un diplôme du degré secondaire II), des chiffres actuels faisant défaut. L'OFS détermine en ce moment une nouvelle fois le taux de diplômes du degré secondaire II chez cette tranche d'âge sur la base des données individuelles issues de la statistique de la formation.

Toutefois, même si de tels chiffres existaient, il ne serait pas aisé de se prononcer sur la contribution de l'AFP, étant donné qu'on ne sait pas dans quelle mesure les AFP ont permis à des personnes qui n'avaient aucun diplôme jusque-là d'obtenir un diplôme du degré secondaire II, ou s'il s'agit en majorité de personnes qui auraient sinon obtenu directement un CFC. En outre, il convient de préciser que l'AFP n'est pas la seule mesure visant à augmenter le taux de diplômes au degré secondaire II. Les offres de la transition I, case management Formation professionnelle compris, fournissent également une contribution importante. Par conséquent, une analyse détaillée sera nécessaire une fois que les nouveaux taux de l'OFS pour le degré secondaire II seront disponibles.

Toutefois, les résultats de la présente évaluation font clairement apparaître que l'importance de l'AFP augmente continuellement depuis son introduction. Les formations AFP ont non seulement remplacé les formations élémentaires au même niveau d'exigences, mais on délivre aujourd'hui aussi beaucoup plus d'attestations de formation professionnelle que de certificats de formation élémentaires à l'époque.

H2: L'AFP fait partie intégrante de la systématique de la formation professionnelle. Selon le principe «pas de diplôme sans passerelle vers d'autres formations», l'attestation de formation garantit aussi l'accès aux autres diplômes fédéraux et permet ainsi de relever le niveau de qualification. Les titulaires d'une AFP particulièrement brillants saisissent la possibilité d'obtenir un CFC.

Vu l'augmentation constante du nombre de jeunes qui suivent une formation AFP et le fait que les formations AFP existent désormais dans tous les domaines de formation, on peut en conclure que les AFP ont parfaitement trouvé leur place dans la systématique de la formation professionnelle. De même, il apparaît que l'AFP, de par sa conception, joue un rôle important dans le développement continu de la perméabilité au sein du système suisse de formation professionnelle.

En automne 2015, 41 % des titulaires d'une AFP de la volée 2011-2013 interrogés avaient entamé une formation CFC et 14 % étaient engagés dans d'autres formations continues. La valeur cible d'un taux de passage de 20 % est donc largement dépassée. L'importance de l'AFP pour la perméabilité est également soulignée par le fait que le taux de passage vers le CFC est nettement inférieur chez les personnes qui ont suivi une formation élémentaire. Pour une plus petite partie des apprentis AFP, soit 4 %, le passage vers le CFC s'est fait déjà pendant ou après la première année d'apprentissage. 6 % des AFP ont été obtenues par des personnes de plus de 25 ans, ce qui met aussi en avant la contribution de l'AFP à la formation de rattrapage. Les AFP peuvent

également représenter une opportunité pour les personnes qui interrompent leur CFC. Au moins 15 % des titulaires d'une AFP avaient auparavant abandonné leur CFC mais ont tout de même pu obtenir un titre du degré secondaire II grâce à l'AFP.

Dans ce contexte, il importe aussi que les formations AFP puissent s'établir comme formations propres avec un profil de compétences répondant aux besoins du marché du travail et ne représentent pas uniquement une étape vers le CFC. Le taux de passage AFP→CFC de 40 % observé représente donc une valeur raisonnable.

En revanche, le taux de sortie élevé – qui ne doit pas être assimilé à un abandon de l'apprentissage – est plus critique et donne une indication claire de la fréquence des abandons. Selon une analyse de l'OFS sur les transitions et les parcours dans le degré secondaire II, environ 14 % des apprentis suivant une AFP ont quitté le degré secondaire II au cours de la première année d'apprentissage et un peu plus de 13 % ont fait de même en deuxième année (OFS, 2015). Un cinquième ont repris leur formation AFP une année après l'avoir interrompue, que cela soit chez un autre employeur ou dans une autre profession AFP. Les taux de sortie dans les AFP sont nettement supérieurs à ceux dans les formations CFC de trois et quatre ans.

Autre élément critique: les résultats de notre étude et ceux de l'étude sur la transition I (Landert et Eberli, 2015) montrent que la mise en place de l'AFP n'a pas abouti à limiter la fréquentation des offres transitoires et d'autres solutions intermédiaires. Ainsi, parmi les titulaires d'une AFP, 29 % ont fréquenté au préalable une offre transitoire, soit un taux supérieur à la moyenne par rapport aux titulaires d'un CFC.

H3: Les titulaires d'une formation professionnelle de deux ans ont toutes leurs chances sur le marché du travail et possèdent les compétences nécessaires pour satisfaire aux exigences du monde du travail.

H4: Le risque de se retrouver au chômage n'est pas plus élevé avec une attestation de formation professionnelle qu'avec un apprentissage sanctionné par un CFC, mais plus bas qu'avec une formation élémentaire.

Dans l'ensemble, l'évaluation montre que les indicateurs sur l'entrée et le maintien sur le marché du travail des titulaires d'une AFP ne sont que légèrement supérieurs à ceux des personnes ayant suivi une formation élémentaire et clairement plus mauvais que ceux des titulaires d'un CFC. 82 % des titulaires d'une AFP intègrent le marché du travail dans l'année suivant la fin de leur formation, soit 6 points de pourcentage de moins que les titulaires d'un CFC; pour les formations élémentaires, le taux est de 85 %.

Les plus grandes difficultés des titulaires d'un AFP lors de leur entrée sur le marché du travail apparaissent aussi dans le fait que seul un tiers d'entre eux sont engagés dans leur entreprise formatrice, contre presque la moitié chez les titulaires d'un CFC. Les taux d'emploi des titulaires d'une AFP et d'un CFC s'équilibrent certes au fil du temps et s'élèvent, fin 2015, à 83 %, et 80 % pour la volée 2011-2013, mais cela est dû au plus grand nombre de titulaires d'un CFC qui entament une nouvelle formation ou une nouvelle formation continue.

Le taux de chômage (personnes en recherche d'emploi) de 11 % chez les titulaires d'une AFP est presque trois fois plus élevé que chez les titulaires d'un CFC (à peine 3 %). La valeur cible selon

laquelle les titulaires d'une AFP ont toutes leurs chances sur le marché du travail et ne courent pas un risque plus élevé d'être au chômage que les titulaires d'un CFC n'a donc pas été atteinte.

Cependant, il n'est pas possible sur la base des chiffres disponibles de juger si les difficultés des titulaires d'une AFP sur le marché du travail sont dues à des compétences insuffisantes ou inadéquates ou s'il n'y a pas assez de postes correspondant au profil de compétences et au nombre de titulaires d'une AFP. Le deuxième point est étayé par l'étude sur l'examen quinquennal des assistants de bureau AFP. Ce dernier a conclu que le profil AFP est largement approprié pour le marché du travail, mais qu'il n'y a pas assez de places de travail. L'enquête CATI a également montré que les difficultés lors de l'entrée sur le marché du travail varient d'une profession à l'autre.

D'autres indicateurs importants concernant les chances sur le marché du travail fournissent une image ambivalente. La mobilité professionnelle comparable des titulaires d'une AFP et de ceux titulaires d'un CFC est réjouissante. Toutefois, les titulaires d'une AFP ont mentionné nettement plus souvent que les titulaires d'un CFC des raisons indépendantes de leur volonté pour leur dernier changement de poste. En outre, la part de personnes qui travaillent à temps partiel sans l'avoir choisi est nettement plus élevée parmi les titulaires d'une AFP que chez les titulaires d'un CFC, tandis que la part d'engagements à durée limitée est comparable. Cependant, les titulaires d'une AFP apprécient l'utilité de ce qu'ils ont appris pendant leur formation et sont presque tout aussi satisfaits que les titulaires d'un CFC de leur situation professionnelle actuelle.

Recommandations

Sur la base des résultats de la présente évaluation, nous formulons ci-après des recommandations pour l'optimisation des trois phases: A) avant l'AFP, B) pendant l'AFP et C) pour l'entrée sur le marché du travail.

Ce faisant, il convient de prendre en compte et, dans de nombreux cas, de renforcer les initiatives en cours visant à améliorer la transition I et à mieux accompagner les jeunes pendant leur apprentissage: bonne préparation au choix professionnel à l'école, case management Formation professionnelle (CM FP), «Match-Prof», encadrement individuel spécialisé (EIS), cours d'appui et d'encouragement dans les écoles professionnelles pendant la formation, sans oublier le projet «Attestation de compétences pour les jeunes sans titre fédéral de la formation professionnelle» de l'usam, de la CSFP et d'INSOS.

Les recommandations, pour l'essentiel sous la forme de questions, s'adressent à la Confédération (SEFRI), aux offices cantonaux de la formation professionnelle, aux écoles professionnelles et aux offices d'orientation professionnelle ainsi qu'aux Ortra et aux organes responsables des professions AFP.

Un dialogue entre les partenaires de la formation professionnelle est nécessaire en ce qui concerne la question principale du positionnement adéquat de l'AFP dans la formation professionnelle. Du point de vue de l'équipe d'évaluateurs, il est essentiel dans l'ensemble de maintenir la perméabilité vers le CFC et donc le niveau actuel de l'AFP.

Toutefois, l'AFP, en tant que titre professionnel propre, doit également pouvoir déboucher sur une embauche, sachant qu'il faut garder à l'œil le profil de compétences et le nombre de postes disponibles. Cette question, comme beaucoup d'autres, s'adresse, en raison des différences en partie

importantes entre les cantons et certaines professions AFP, à certains cantons ou certaines Ortra en tant qu'organes responsables des AFP.

A) Recommandations concernant la réduction du nombre d'années de solutions transitoires	
A.1	<p>Rapport approprié Solutions transitoires – AFP</p> <ul style="list-style-type: none"> — Quelle doit être la proportion souhaitable de jeunes dans les solutions transitoires? — La part de jeunes qui intègrent directement une AFP après le degré secondaire I peut-elle être augmentée grâce à une réduction des offres de solutions transitoires? — Existe-t-il un rapport entre les faibles parts de jeunes suivant une solution transitoire dans certains cantons et le taux élevé d'abandons de l'apprentissage?
A.2	<p>Conseil par les enseignants (secondaire I) et l'orientation professionnelle, sensibilisation des parents</p> <ul style="list-style-type: none"> — Comment encourager les enseignants (secondaire I) et l'orientation professionnelle à conseiller les élèves de manière ciblée sur les questions suivantes: dans quels cas préférer l'intégration immédiate d'une formation AFP à une solution transitoire? Dans quels cas préférer une AFP à un CFC? Quelle AFP est la plus appropriée pour les apprentis concernés? — Est-il nécessaire de sensibiliser les parents à l'AFP et si oui, comment?
A.3	<p>Maintien du niveau de l'AFP</p> <ul style="list-style-type: none"> — Le niveau actuel de l'AFP doit-il être maintenu? — Dans quelle mesure l'attestation de compétences individuelle constitue-t-elle une alternative valable pour les apprentis moins performants? — Comment les jeunes qui ne trouvent pas de place d'apprentissage AFP sur la base de leur profil de compétences peuvent-ils accéder le plus directement possible à une formation avec attestation de compétences individuelle?
B) Recommandations concernant la réduction des abandons d'apprentissage	
B.1	<p>Renforcement de la sélection et/ou de l'accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> — Comment éviter les abandons d'apprentissage? Faut-il une sélection plus stricte des jeunes à la recherche d'une place d'apprentissage ou un meilleur accompagnement des jeunes pendant l'apprentissage sur les trois lieux de formation? — Quel instrument se prête le mieux pour encadrer les jeunes suivant une formation AFP? Faut-il de nouveaux instruments ou suffit-il de renforcer les instruments existants (EIS, cours d'appui et d'encouragement, CM FP)?
B.2	<p>Différences régionales dans les abandons</p> <ul style="list-style-type: none"> — A quoi sont dues les grandes différences régionales en termes d'abandon des formations AFP? — Des mesures régionales sont-elles nécessaires pour réduire les différences entre les régions linguistiques?
B.3	<p>Attestation de compétences individuelle pour les jeunes qui abandonnent leur formation AFP</p> <ul style="list-style-type: none"> — Comment les jeunes qui abandonnent définitivement leur formation AFP en raison de compétences insuffisantes peuvent-ils obtenir le plus directement possible une attestation de compétences individuelle?
C) Recommandations concernant la réduction de la forte proportion de titulaires d'une AFP au chômage	
C.1	<p>Harmonisation entre l'offre de places d'apprentissage et l'offre de postes</p> <ul style="list-style-type: none"> — Faut-il, du moins dans certaines professions, mieux harmoniser l'offre de places d'apprentissage et l'offre de postes?
C.2	<p>Différences régionales dans la part d'actifs/de personnes en recherche d'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> — Quelles sont les raisons des grandes différences régionales dans la part d'actifs chez les titulaires d'une AFP? — Des mesures régionales sont-elles nécessaires pour réduire les différences entre les régions linguistiques?

Tableau 1: Recommandations/questions relatives à l'optimisation des AFP